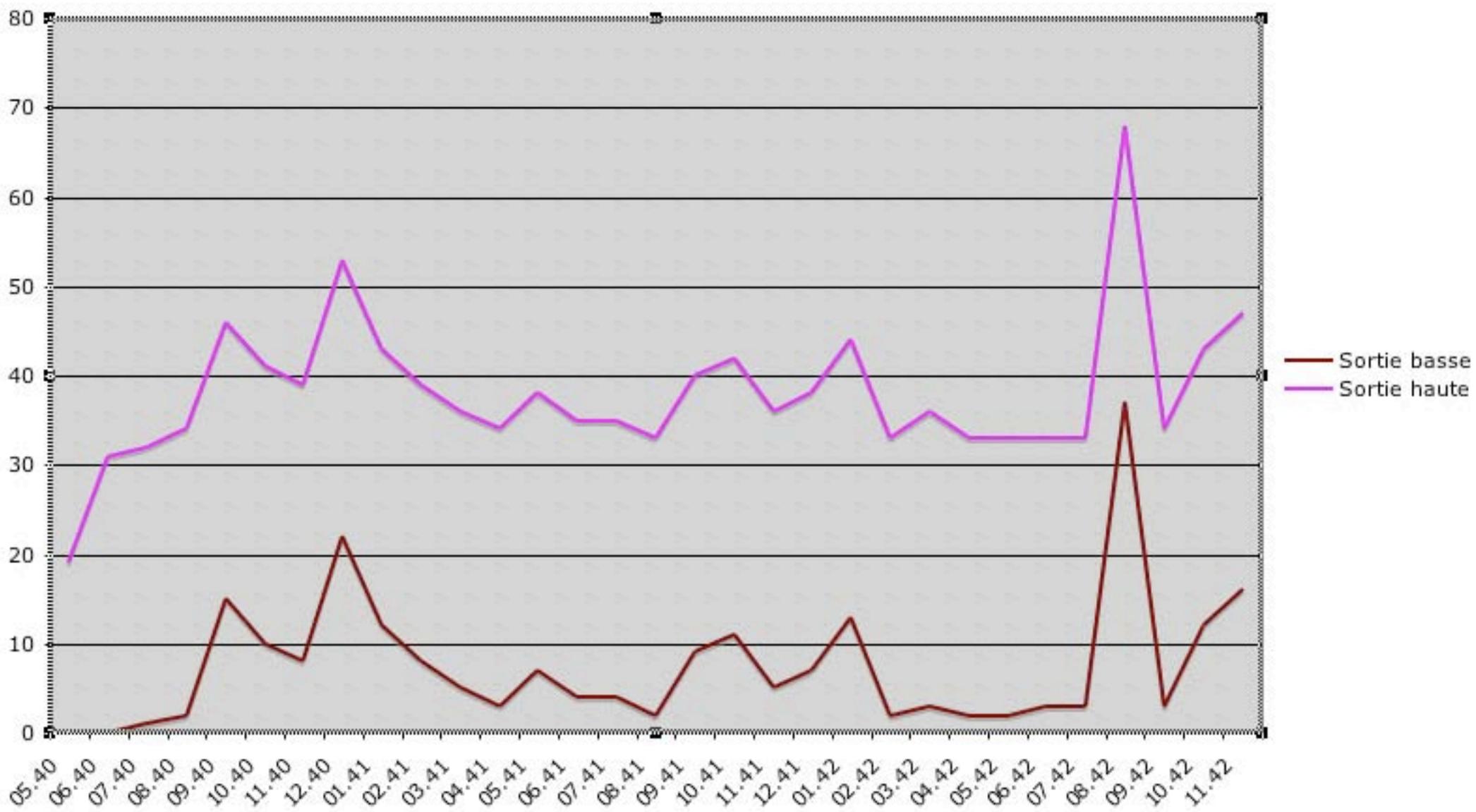
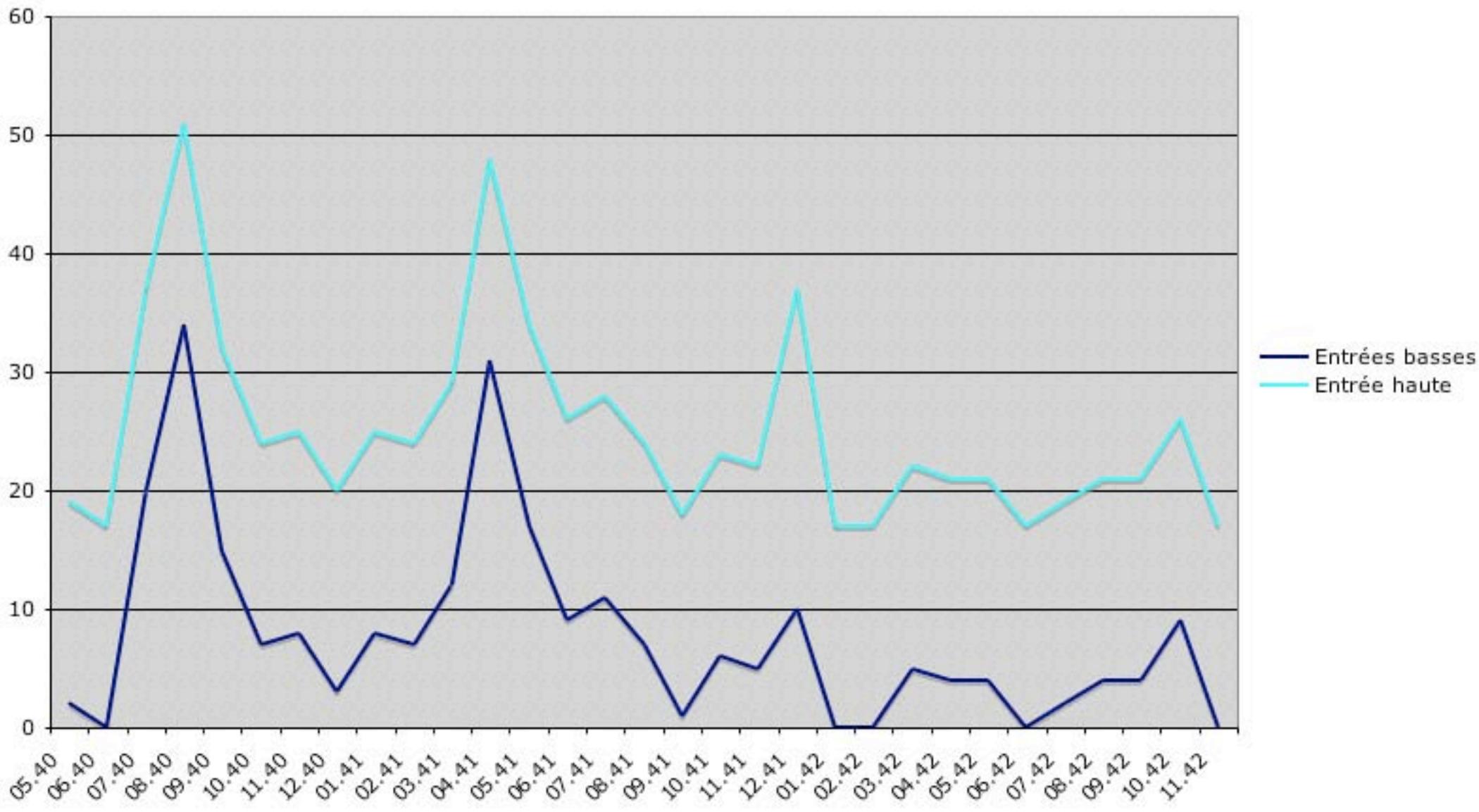


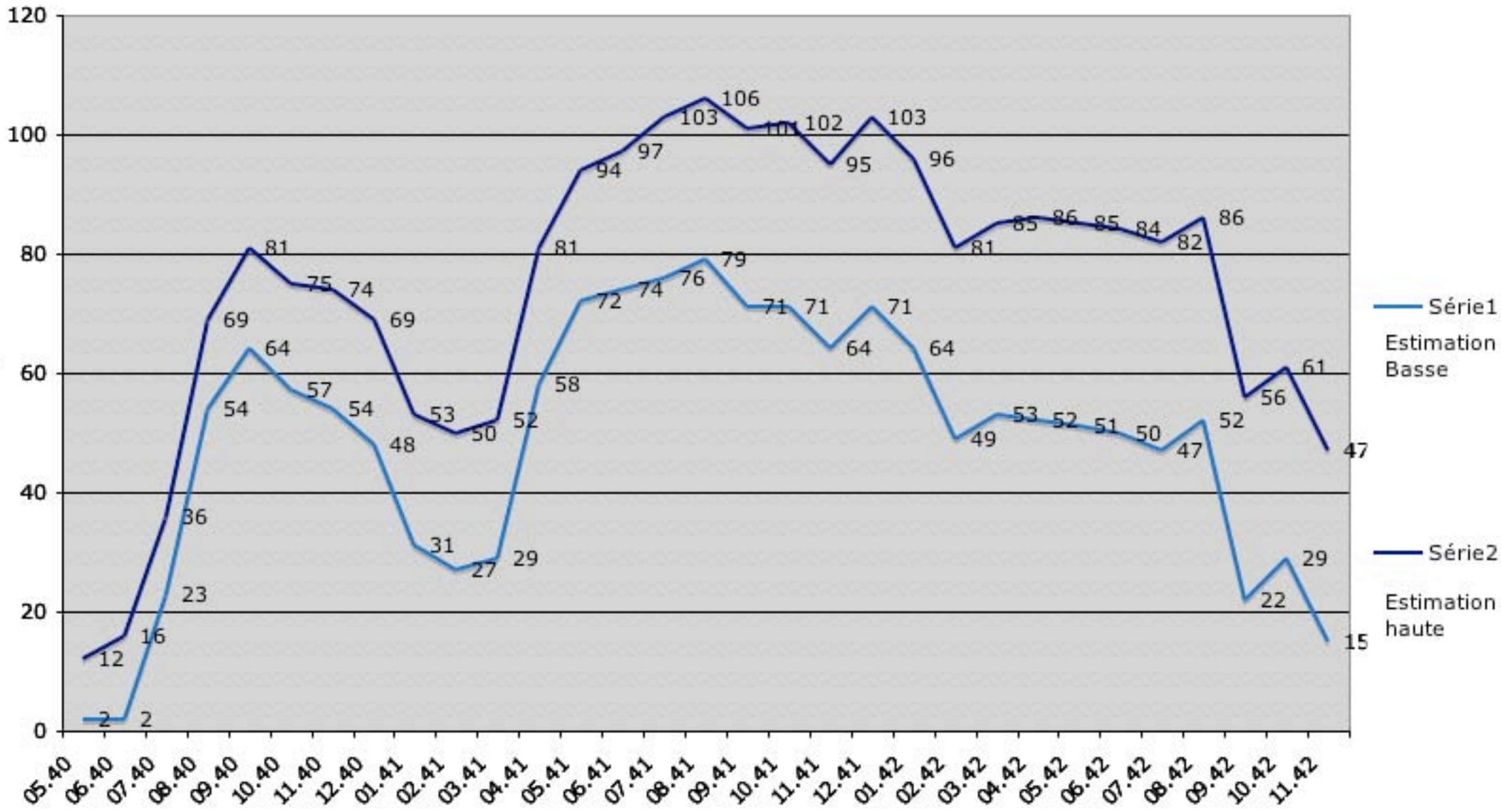
Sortie du centre Bompard (Estimation haute et estimation basse)



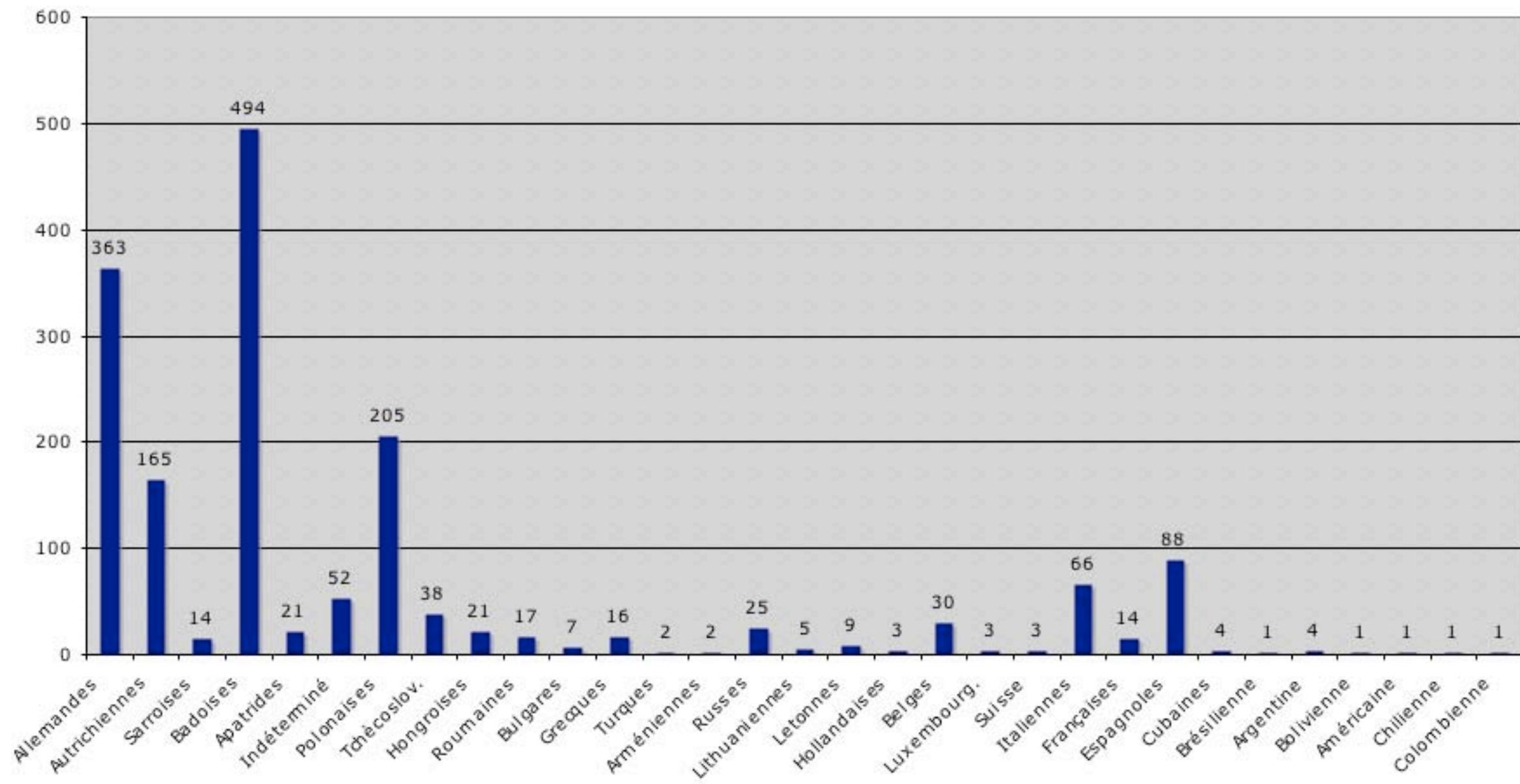
Entrées du centre Bompard (estimations hautes et basses)



Nombre de réfugiées du III^e Reich présentes à Bompard



Femmes présentes à Bompard de 1940 à 1942
répartition par nationalité



Les réfugiées allemandes et autrichiennes dans des centres de transit marseillais, l'exemple du centre Bompard. 1940-1942

De l'intérêt des Gender studies et de la socio histoire **2**

1- Bompard, un centre d'internement presque comme les autres **4**

1.1 - Une mise en contexte nécessaire : l'internement des exilées allemandes et autrichiennes
en France, 1939-1940 **4**

1.2 - Retour sur les définitions : Bompard « centre d'internement » ? **6**

1.3 - Quelques données chiffrées et typologie des internées **8**

2 - Bompard, de centre de transit à première étape vers la déportation **10**

2.1 - De mai 1940 à janvier 1941, l'ouverture de Bompard : exemple d'une certaine logique
administrative **10**

2.2 - Quelques données statistiques **12**

2.3 - Bompard, partie intégrante du système général de l'internement - De janvier 1941 à
juillet 1942 **14**

2.4 - Bompard, antichambre de la déportation juillet 1942 – novembre 1942 **17**

3 – Portées et significations de pratiques administratives au centre Bompard **17**

3.1. Retour sur les motifs de libération et première définition du virilisme **17**

3.2. Une intégration silencieuse des catégorisations ? La marque administrative **20**

Bibliographie **21**

Présentation au séminaire « Sciences sociales et immigration », animé par Claire Zalc et Alexis Spire , ENS (Paris), vendredi 12 décembre 2006. Ne pas citer sans accord de l'auteur

L'épisode des centres marseillais de Transit, 1940-1942, se trouvent au croisement de divers développements historiques, qu'il est impossible de développer en profondeur sur vingt pages sans d'une part omettre des éléments essentiels, mais surtout de ne faire de cette présentation qu'une vaste mise en contexte. Il convient donc de donner ici quelques éléments clefs d'une manière rapide. Cependant la première mise en contexte nécessaire ne concerne pas seulement le sujet, mais également le cadre de cette présentation ; elle est extraite d'un travail de thèse en cours, sous le titre *L'administration française et les réfugiées allemandes et autrichiennes, Tentative d'approche genrée et socio-historique du phénomène de l'exil. France 1933-1945*.¹ Ce travail et donc cette présentation mettent l'accent sur la méthodologie, il s'agit ici de la socio histoire et des Gender studies. Avant de commencer à développer le sujet à proprement dit, il me paraît essentiel de revenir sur ces points précis qui seront également le fil rouge de cette étude.

De l'intérêt des Gender studies et de la socio histoire

Ces choix méthodologiques n'ont pas été pris au hasard, mais en relation étroite avec le sujet. Tout d'abord parce que, l'histoire des réfugiés du III^e Reich n'est pas un nouveau chapitre², et traiter à nouveau ce sujet impliquait forcément un déplacement méthodologique, mais surtout parce que utiliser la socio histoire et les Gender studies paraissaient pouvoir effectuer un déplacement pertinent. En effet, ces deux axes de travail sont particulièrement à même de répondre à la question fondamentale posée par le sujet et qui pourrait se formuler ainsi « Que s'est-il passé pour les exilées allemandes et autrichiennes en France de 1933 à 1945 ? ». Ramené au niveau de cette étude cette question se pose ainsi « Que s'est-il passé pour les exilées allemandes et autrichiennes dans les camps de Transit marseillais de 1940-1942 ? ». Répondre à cette question, en la sortant du sens commun, demande de prendre en compte tous les enjeux qui ont présidé aux destins de ces femmes. C'est-à-dire de ne pas limiter le regard, ne pas se contenter de leurs propres parcours biographiques. Comme le souligne P. Bourdieu, « *Essayer de comprendre une vie comme une série unique et à soi suffisante d'évènements successifs sans autre lien que l'association à un sujet dont la constance n'est sans doute que celle d'un nom propre est à peu près aussi absurde que d'essayer de rendre raison d'un trajet*

¹ À l'EHESS sous la direction de G. Noiriel

² Ainsi en Allemagne, il s'agit d'un secteur de recherche interdisciplinaire, l' "Exilforschung"

Présentation au séminaire « Sciences sociales et immigration », animé par Claire Zalc et Alexis Spire , ENS (Paris), vendredi 12 décembre 2006. Ne pas citer sans accord de l'auteur

dans le métro sans prendre en compte la structure du réseau. »³. Ainsi l'histoire de cet internement n'est pas l'histoire des internées seules, mais celles de toutes les instances avec lesquelles elles sont en lien et qui vont déterminer leurs parcours ; les ambassades, la préfecture, les associations d'aides aux étrangers notamment le SSAE, mais aussi les administrations diverses qui interviennent lors de cet internement. Ce sont ces liens qui vont alors créer la trame avec un jeu de va et vient. En effet, si les internées voient leur parcours, leur personne influencés par les acteurs institutionnels, elles vont à leur tour réagir et influencer ces acteurs. La question primordiale de « qu'est ce qui s'est passé ? », ne semble donc avoir de réponse que par l'étude du jeu d'interactions successives qui s'est déroulé entre les différents acteurs. La socio-histoire qui a pour base deux axes essentiels l'historicité d'une part, et l'étude du lien à distance entre les acteurs de l'autre⁴, offre donc le cadre méthodologique approprié pour mener cette étude.

Mais si la question du lien à distance et de son aspect interactif est dégagée, il reste un point à éclaircir, celui de l'historicité. Ce dernier est étroitement lié à ce qui constitue le lien, à sa nature même. En effet, comment des acteurs qui ne se connaissent pas vont-ils pouvoir interagir ? ou plutôt, de quoi est fait ce lien à distance ? Comment des agents administratifs vont-ils pouvoir prendre des décisions pour des femmes qu'ils n'ont jamais vues ? Répondre à ces questions nécessite un travail d'analyse de discours des archives administratives ainsi que, dans la mesure de leur existence, celle des papiers personnels des réfugiées, afin de permettre de dégager dans ces discours les représentations qui les sous-tendent. C'est à ce moment-là que la notion d'historicité devient essentielle pour identifier ces représentations comme des éléments historiques⁵, et en soulignant le caractère éminemment construit de ces structures, battre en brèche une naturalité du discours. C'est précisément sur ce point que les Gender Studies et la socio-histoire se rencontrent. Au-delà de l'aspect thématique, les Gender studies, en posant le caractère historiquement construit des rapports de genre, ont ouvert la porte à une lecture scientifique de phénomènes de structurations sociales basés sur l'identité⁶, permettant par là même leur analyse puis leur prise en compte comme grille de lecture des phénomènes sociaux. Ce sont donc ces outils-là qui vont sous-tendre cet exposé sur les centres d'internement.

³ BOURDIEU Pierre, « L'Illusion Biographique », *Actes de la Recherche en sciences sociale*, Juin 1986, n°62/63, p. 71.

⁴ NOIRIEL Gérard, *Introduction à la socio-histoire*, éditions La découverte, collection repères, Paris, 2006, p. 4

⁵ Comme le fait Laurent DORNEL dans, *La France hostile, sociohistoire de la xénophobie 1870-1914*, Hachette Littératures, Paris, 2004

⁶ C.von BRAUN, I. STEPHAN (dir.), *Genderstudien, eine Einführung*, Verlag, J.B. Metzler, Weimar, 2000

1- Bompard, un centre d'internement presque comme les autres

1.1 - Une mise en contexte nécessaire, l'internement des exilées allemandes et autrichiennes en France, 1939-1940

L'exil allemand en France démarre quelques jours après l'accession au pouvoir de Hitler en janvier 1933 et se poursuit jusqu'à la déclaration de la guerre en septembre 1939, les Sarrois puis les Autrichiens se joignant à cet exil germanophone au fur et à mesure de l'annexion de leurs territoires par le Reich. Si les premiers arrivants sont plutôt bien accueillis, très vite l'afflux de ces réfugiés dans un contexte de crise économique est perçu comme problématique et la législation se durcit. Le caractère alors souvent illégal de cette immigration rend toute estimation chiffrée difficile, mais elle se situe aux alentours de 50 000 personnes dont environ 20 000 femmes⁷ qui seraient venus en France durant toute la durée de l'exil, beaucoup ayant par la suite continué leur périple vers les USA ou la Grande-Bretagne. L'immense majorité de cet exil est constituée de la communauté juive ayant fui pour des raisons de persécutions raciales, l'autre partie, la plus célèbre, étant le fait d'opposants politiques à Hitler, juifs et non juifs. Le débat sur la catégorisation de ces migrants au sein de l'Exilforschung en « politiques » « raciaux » ou encore « économiques » est important. Plus que le débat historiographique d'après-guerre, la catégorisation que les exilés faisaient eux-mêmes à cette période et celle de l'administration française me paraissent intéressants ici. Si certains exilés faisaient la distinction, aimant à s'appeler « politique », catégorie plus valorisante à leurs yeux, l'administration française, elle, ne fait pas de distinctions, du moins jusqu'en 1939 tous étaient des réfugiés allemands, puis des « indésirables ». Ce n'est que par la suite, sous le gouvernement de Vichy que la catégorie « juif » prend un sens.

Le centre de cet exil est Paris, aussi bien en raison de la présence des structures politiques de l'exil, partis, journaux, comités, etc.... que de l'implantation d'une communauté juive conséquente à la fois dans le Marais mais aussi dans l'est parisien. Les conditions de vie pour ces exilés vont être économiquement et psychologiquement difficiles, les lois se durcissent à partir de 1938, et l'ensemble de ces réfugiés, à quelques personnalités près, est classé sous l'étiquette « d'étranger indésirable ». Les autorités tentent d'expulser ces « indésirables » qui

⁷ Ces chiffres sont une estimation haute de l'immigration vers la France de cet exil, base entre autres sur l'ouvrage de FRANKE Julia, *Paris – eine neue Heimat, jüdische Emigranten aus Deutschland 1933-1939*, Duncker et Humboldt, Berlin, 2000

sont accusés de menacer la sécurité nationale et une sorte de « plan Madagascar » sort même de la tête du ministre de l'Intérieur qui le propose au ministre des colonies en 1938 :

« il m'apparaît indispensable d'éloigner ces individus du territoire métropolitain et de l'Afrique du Nord pour les transporter dans une circonscription territoriale d'une de nos possessions d'outre mer. Leur surveillance serait ainsi grandement facilitée. De plus il y a lieu de penser que, transportés dans un milieu autre que celui dans lequel ils vivaient sur notre territoire, ces individus pourraient s'amender, d'autant plus aisément qu'ils seraient en mesure, dans leur nouvelle résidence, de s'employer selon leurs aptitudes professionnelles, ce qui n'était pas permis en France, en raison de la dépression économique et de l'encombrement du marché de la main-d'œuvre qui en résulte.

*La constitution par cette colonisation, de groupe facilement assimilables, contribuerait à la mise en valeur de nos possessions d'outre-mer, sans exposer, toutefois celles-ci à voir se créer sur leur territoire des minorités ethniques puissantes par la communauté d'origine de leurs membres ou perméables aux influences des autorités du pays dont ressortissent les éléments qui les composent.*⁸

Si ces plans, nombreux, n'ont pas été réalisés, il ressort que l'administration glisse de propositions de mesures d'expulsions inapplicables, à celles de déportations groupées tout aussi peu réalisables, jusqu'à l'élaboration du modèle du camp qui semble devenir la solution idéale à ce que l'administration perçoit comme un problème⁹. Les bases juridiques de l'internement sont posées par le décret-loi du 12 novembre 1938 et modifiées par la suite par divers articles et circulaires. Les internements pour les exilés germanophones ne démarrent qu'en septembre 1939. Les premiers concernés sont les militants politiques classés comme communistes hommes et femmes confondus¹⁰, puis c'est au tour des exilés hommes d'être massivement internés. Les femmes - à l'exception notable des communistes, qui sont envoyées au camp de Rieucros - ne sont internées qu'en juin 1940. Les enfants en bas âge, ainsi que leurs mères et les personnes âgées seront épargnées. On le voit, dès le début de l'épisode de l'internement, la distinction en terme de genre est faite par l'administration. Ce classement binaire où les femmes, pourtant également « ressortissantes d'une puissance ennemie », se retrouvent marquées d'une sorte de sceau d'angélisme est relativement nouveau.. Il ne faut pas voir cet état de fait comme une continuité administrative où les femmes seraient considérées comme étant de peu d'importance. En effet, se pencher sur les détails entourant la question du mariage mixte autour de 1938 suffit pour s'apercevoir que

⁸ A.N. F7 14823

⁹ Sur le développement juridique général des années 30 concernant les étrangers à cette période voir G. NOIRIEL, *Les origines Républicaines de Vichy*, Hachette, Paris, 1999,

¹⁰ GILZMER Mechtild, *Camps de femmes, chroniques d'internées Rieucros et Brens*, Autrement, collection mémoires, n°65, Paris, 2000

Présentation au séminaire « Sciences sociales et immigration », animé par Claire Zalc et Alexis Spire , ENS (Paris), vendredi 12 décembre 2006. Ne pas citer sans accord de l'auteur

l'administration s'intéressait de très près à elles.¹¹ C'est comme si avec la déclaration de la guerre, un ordre martial se met en place où seuls les potentiels soldats comptent ; les hommes jeunes et en bonne santé, qu'il faut absolument neutraliser s'ils sont susceptibles de passer à l'ennemi. Pour les quelques femmes arrêtées dès septembre 1940, il s'agit non pas de mesures massives, mais d'opérations ciblées, dont les causes restent encore un peu floues¹², mais qui concernent des « communistes » « des prostituées » qui sont en quelque sorte déçues de leur statut de femmes inoffensives au sein du nouvel ordre guerrier, comme si du fait de leur engagement politique, elles prenaient une importance d'ordre martial. Pour l'immense majorité des exilées, l'internement démarre en mai 1940. Environ 10 000 femmes vont être internées et acheminées vers le camp de Gurs au cours des mois de mai et juin 1940.¹³ À la suite de l'armistice, qui prévoit dans son article 19, la livraison à l'occupant des tous les ressortissants du Reich présents sur le territoire français, la commission Kundt va faire le tour des camps en juillet août 1940. Elle a pour mission de vérifier la situation matérielle des internés, faire libérer ceux qui veulent rentrer en Allemagne, et dresser la liste de ceux dont le Reich désirait qu'ils lui soient livrés par le gouvernement de Vichy.

1.2 - Retour sur des définitions : Bompard « centre d'internement » ?

Il est important avant de continuer de revenir sur la notion de camp d'internement et de système des camps. Bompard, ainsi que le Terminus, ne sont pas des camps par définition ; ce ne sont pas des ensembles fermés, isolés et spécialement aménagés. Trop souvent la notion de camp est comprise non pas comme la définition d'un type d'espace mais comme une sorte de summum des institutions totalitaires. Pourtant, le terme de camp ne contient pas la définition politique de ce qui s'y joue mais c'est plutôt le qualificatif qui vient derrière qui joue ce rôle. Ainsi dire que Bompard, ou le Terminus sont des centres n'est pas censé minimiser la portée de ce qui s'y est produit, mais bien de spécifier le type de lieu dans lequel cela s'est produit. Et justement ces lieux ont la particularité topographique d'être en pleine ville. Par contre ce qui s'y est produit est bien de l'internement : si les femmes qui y séjournent ont la possibilité de se rendre en ville la journée, elles doivent rentrer le soir et sont

¹¹ Ainsi il faudra jusqu'à l'aval du Conseil d'Etat pour valider le mariage entre une exilée et un Français. Voir à ce sujet intervention lors du colloque Genre et Immigration, ENS, 27-29 /03/06 *Les réfugiées allemandes et autrichiennes vues par l'administration française de 1936 à 1942 : enjeux nationaux, enjeux sexuels* <http://barthes.ens.fr/clio/dos/genre/panel12e13.html>

¹² EGGERS Christian, *Unerwünschte Ausländer, Juden aus Deutschland und Mitteleuropa in französischen Internierungslagern 1940-1942*, Metropol, Berlin, 2002, p. 227

¹³ Idem, p. 242

contrôlées, elles ne sont pas libres. Or l'internement, qui couvre des formes extrêmement variées¹⁴, peut se définir, pour cette période, ainsi : le retrait de leur liberté à des individus par le pouvoir exécutif en dehors de toute décision judiciaire sur un temps indéterminé. On peut parler pour Bompard également de centre de transit, sa première dénomination, qui prend en compte sa spécificité en tant que lieu d'internement ; favoriser le départ des réfugiées vers d'autres pays. J'utilise donc cette dénomination, mais je lui préfère celle de centre d'internement qui a pour avantage certain de faire ressurgir le lien avec l'ensemble du système de l'internement français de cette période. Le terme de système que j'ai emprunté à Christian Eggers¹⁵, me paraît particulièrement pertinent, pour décrire le phénomène de l'internement. En effet, un système, pris au sens général du terme est un ensemble structuré dont les éléments sont interdépendants et forment un tout mais restent chacun singuliers. Cependant il faut se garder, avec l'idée du « tout », de sous-entendre que la mise en place de ce système d'internement, qui ne comprenait donc pas que des camps, était soumise à une volonté politique infaillible avec un but clair. L'internement est certes le fait d'une volonté qui consiste à vouloir éloigner les « indésirables », mais les moyens pour y parvenir semblent être réinventés de mesures en décrets et constituent au fur et à mesure le système de l'internement. Bompard est, nous le verrons, un exemple parfait de ce mode de fonctionnement administratif.

À l'automne 1940, Vichy met en place un premier remaniement du système des camps, le double but politique est d'une part de rendre la libération des camps beaucoup plus difficile qu'auparavant, et de l'autre de favoriser l'émigration par la mer. C'est-à-dire, selon une conception hygiéniste de tout faire pour que ces populations n'entrent plus en contact avec le reste du pays. Marseille, dernier port français d'importance, dans lequel les consulats et les ambassades sont toujours présents apparaît comme un choix logique afin d'installer les centres censés favoriser l'émigration. Si, pour les hommes, le camp des Milles joue ce rôle de camp de transit, pour les femmes, ce sont des hôtels, l'hôtel Bompard et l'hôtel Terminus qui servent de centre de Transit. Ainsi les femmes en instance de départ vont être traitées différemment, que les hommes dans la même situation. Elles ne sont pas dans des camps à proprement dit, mais au cœur de la ville avec la possibilité de se déplacer en journée. Faut-il voir dans cette relative liberté une conception des femmes comme des éléments neutres qui ne mettraient pas en danger le pays ? Cela serait cependant en contradiction avec le maintien strict des autres femmes dans les camps d'internement de Gurs, Rieucros, Brens, Rivesaltes...

¹⁴ PESCHANSKY, *La France des camps 1938-1946*, Gallimard, Paris, 2002, 549 p.

¹⁵ EGGERS, op. cit.

Présentation au séminaire « Sciences sociales et immigration », animé par Claire Zalc et Alexis Spire , ENS (Paris), vendredi 12 décembre 2006. Ne pas citer sans accord de l'auteur

Cette liberté de mouvement laissée à ces femmes coïncide plutôt avec une vision familialiste, et à des nécessités de circonstance qui ne contredisent pas complètement la première. Ces centres destinés aux femmes sont vus comme un complément du camp des Milles, le camp des hommes, et dans les faits ils dépendent administrativement de lui. Cette interdépendance des deux camps est renforcée par les liens entre les internés ; dans les faits beaucoup de maris sont aux Milles, tandis que les épouses sont à Bompard ou au Terminus. Dans l'esprit de l'administration, la relative liberté journalière accordée aux femmes a pour but de leur permettre d'effectuer les démarches administratives en vue de l'émigration, notamment l'obtention des visas. Donc ce n'est pas tant que l'administration considère réellement les femmes exilées comme non dangereuses, c'est qu'elle les considère comme moins dangereuses que les hommes et dans le cadre d'une volonté affichée de favoriser l'émigration, préfère les laisser elles en semi-liberté plutôt que leurs époux, frères, oncles ou fils.

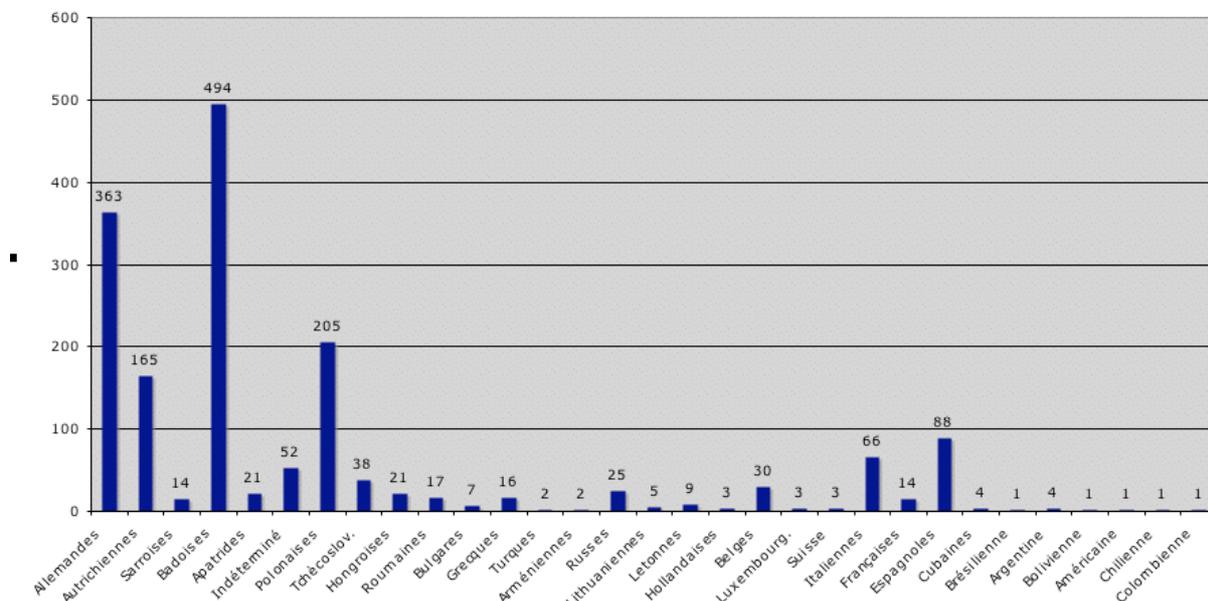
1.3 - Quelques données chiffrées et typologie des internées

Avant de dérouler le fil chronologique du centre Bompard, il paraît important de revenir sur quelques données chiffrées. Ces informations sont obtenues sur la base d'un long travail de dépouillement des fiches d'internées conservées aux archives départementales des Bouches du Rhône à Marseille et encore inexploitées jusqu'ici.¹⁶

Fig.1

¹⁶ EGGERS, op. cit., p.254 - RYAN Dona, *The Holocaust and the jews of Marseille, the enforcement of antisemitic policies in Vichy France* p.93

Femmes présentes à Bompard de 1940 à 1942
répartition par nationalité



La première remarque concernant ce tableau concerne la catégorisation des nationalités. Elle ne reflète pas exactement celle apposée sur les fiches des internées par les autorités françaises. En effet, dès que possible, j'ai rétabli l'origine des réfugiées en fonction de leurs parcours, et cela dans deux cas de figure. D'abord des femmes qui ayant épousé un Belge, un Français ou un même un Syrien ont prit la nationalité de leur mari. S'en tenir à indiquer leur nationalité officielle tendrait à les faire disparaître en tant que réfugiée, c'est pourquoi j'ai fait le choix de les recatégoriser en tant qu'Allemandes, autrichiennes ou Sarroises. Elles restent cependant assez peu nombreuses. Pourtant toutes les Allemandes, toutes les Autrichiennes ne sont pas des réfugiées, ainsi certaines habitant Marseille depuis assez longtemps Le deuxième cas de figure, beaucoup plus complexe concerne les réfugiées juives d'Allemagne qui bien qu'elles y ont vécu et participent au destin collectif des réfugiées du III^e Reich n'ont pas la nationalité allemande mais sont, Polonaises, Russes, Hongroises ou des Pays Baltes. Ces femmes sont issues de familles ayant elles-mêmes fuit les persécutions antisémites de leurs pays d'origine et se sont retrouvées dans ce qui est devenu le Reich. Malgré ces corrections, il apparaît clairement que certaines sont restées inidentifiables. Ainsi j'ai préféré laisser des fiches de côté quand le parcours n'indiquait pas assez clairement une origine d'Allemagne ou d'Autriche. La solution pour arriver à un résultat plus proche des réalités consisterait à procéder à de longues vérifications biographiques individuelles, ce qui serait beaucoup trop long et pas forcément couronné de succès. Il faut donc prendre ces chiffres avec prudence et les considérer plutôt comme des ordres de grandeur.

Présentation au séminaire « Sciences sociales et immigration », animé par Claire Zalc et Alexis Spire , ENS (Paris), vendredi 12 décembre 2006. Ne pas citer sans accord de l'auteur

Autre point d'importance, le groupe des Badoises qui est à différencier, en effet, ce sont des déportées et non des réfugiées. L'action « Bürckel-Wagner » mise en place par les nazis consiste en la déportation par train vers la France de personnes juives originaire de Bade, et du Palatinat. Le 25 octobre 1940, les femmes et les hommes en provenance de Bade arrivent au camp de Gurs après un voyage de trois jours¹⁷. Certaines d'entre eux vont alors tenter d'émigrer et se retrouvent aux Milles pour les hommes et à Bompard pour les femmes. Je n'ai pas pris en compte les Badoises dans le groupe des « réfugiées du III^e Reich », car elles ne sont pas à proprement parler des réfugiées. Il est possible de discuter de la validité d'une telle option ; ces femmes vont en effet se retrouver dans les mêmes circuits administratifs que les réfugiées, mais la définition de mon sujet, et la limite de temps impartie m'ont obligé à faire ce choix. Malgré la mise à l'écart du groupe important des Badoises, si on additionne le chiffre des Sarroises, des Allemandes et des Autrichiennes, on voit que les potentielles réfugiées du III^e Reich sont largement majoritaires.

Dernière remarque sur les chiffres, ceux-ci sont d'autant plus un ordre de grandeur que les fiches des internées entre l'hôtel du Levant et celui de Bompard sont mélangées et qu'il est impossible de savoir lesquelles correspondent à quel centre¹⁸. Le Levant ayant à priori fonctionné comme une sorte d'annexe de Bompard¹⁹, les femmes passant au Levant, où les conditions de vie semblaient meilleures, quand elles avaient un souci de santé, ou qu'elles avaient des enfants, la confusion entre les deux n'est donc pas un obstacle majeur à la compréhension. Cependant l'existence d'un deuxième fichier Bompard²⁰ où certaines fiches sont des doublons ramène le chiffre des internées à environ 30% de moins²¹. Dans les faits, j'ai pu établir des fiches sur 262 femmes réfugiées du III^e Reich, Cela signifie qu'il y avait au moins 262 réfugiées du III^e Reich qui sont passées à Bompard

2 - Bompard, de centre de transit à première étape vers la déportation

¹⁷ Le devenir ainsi que le nombre de personnes en provenance du Palatinat, est sujet à discussion voir LAHARIE Claude "Histoire du camp après juin 1940" in BADIA Gilbert (dir.) *Les Barbelés de l'exil*, Presses universitaires de Grenoble, 1979 p.258, - EGGERS, opp.cit. p. 255

¹⁸ Archives départementales des B.du R. 7W111

¹⁹ Mes recherches sur le Levant sont en cours, ceci reste donc encore à confirmer

²⁰ Archives départementales des Bouches du Rhône 7W108, 7W109, 7W110

²¹ Cette estimation est basée sur des recoupements nominatifs, mais elle ne concerne que « les allemandes », « les autrichiennes », « les apatrides », « les sarroises » et « les indéterminées » ;

Présentation au séminaire « Sciences sociales et immigration », animé par Claire Zalc et Alexis Spire , ENS (Paris), vendredi 12 décembre 2006. Ne pas citer sans accord de l'auteur

2.1 - L'ouverture de Bompard : exemple de l'institutionnalisation après coup ? De mai 1940 à janvier 1941

Les sources administratives sont peu nombreuses à propos de la gestion de ces centres, ainsi je n'ai pour l'instant retrouvé que les fiches des internées et quelques vagues notes sur Bompard dans les fonds de la SSAE²². Ces fiches sont donc les seules sources qui permettent pour l'instant de saisir les volontés et les discours administratifs de la période. Parfois leur est accolé une lettre de réfugiée, demandant une permission où une libération ainsi que la réponse. Cependant cela induit que chaque question soulevée ne trouve de réponse partielle que par une série d'hypothèses.

L'ouverture du centre Bompard, par exemple, est sujette à interrogations. Dans les quelques ouvrages mentionnant le centre, la date de l'ouverture est souvent située en septembre 1940, quand Vichy remanie le système de l'internement et que la direction des camps passe sous la direction du ministère de l'intérieur. Mais les fiches des internées indiquent que deux exilées y sont présentes dès mai 1940, et en juillet ce sont 20 réfugiées qui y entrent²³. Ainsi il semble que le centre ait ouvert dès cette date et qu'il a précédé dans les faits son assignation officielle ultérieure comme centre de Transit. Les raisons de sa création restent cependant obscures et non documentées. Une sorte de réponse peut-être tentée si l'on observe les parcours des premières réfugiées qui y arrivent. En mai 1940, deux juives autrichiennes, soutenues par des associations d'aide à l'émigration, sont transférées en provenance de la prison de Présentines. Il s'agit de deux femmes, qui s'étant réfugiées en Italie dans un premier temps ont été acculées par les mesures d'expulsion italiennes. Elles passent la frontière et sont finalement arrêtées par les autorités françaises²⁴. Le fait que ces femmes se retrouvent à Bompard tendrait à montrer plusieurs choses. D'abord que l'administration soutient leur projet d'émigration car elles ne sont pas envoyées à Gurs, et que surtout, d'une manière active, elle improvise pour elles un centre dont le but est de les accueillir et de leur permettre de préparer leur voyage, même si la logique de surveillance reste de mise. Le transfert de ces deux premières réfugiées semble donc avoir créé un précédent, donnant naissance au centre de Transit de Bompard. Aux mois de juillet et d'août, on retrouve le même type de réfugiées, cependant quelques-

²² Les fonds de l'association du Service social d'aide aux étrangers sont accessibles depuis 2006 aux archives départementales des Bouches du Rhône sous la cote 128 J

²³ Toutes les données chiffrées sont élaborées sur la base du fichier des internées, Archives départementales des Bouches du Rhône 7W108, 7W109, 7W110, 7W111, 7W112

²⁴ Voir à propos des juifs autrichiens passés par l'Italie, Klaus VOIGT " Les naufragés – l'arrivée dans les Alpes Maritimes des réfugiés allemands et autrichiens d'Italie (septembre 1938—mai 1940) in, GRANDJONC Jacques, GRUNDTNER Theresa, *Zones d'ombres 1933-1944*, Alinea, Aix en Provence, 1990,

Présentation au séminaire « Sciences sociales et immigration », animé par Claire Zalc et Alexis Spire , ENS (Paris), vendredi 12 décembre 2006. Ne pas citer sans accord de l'auteur

unes ne viennent plus de Présentines, elles sont arrêtées par la police à Marseille même, à la gare en particulier. Ces arrestations à la gare ne se produisent que pendant l'été 40. Certaines de ces femmes ont un projet migratoire et restent à Bompard, une cependant est orientée vers le camp de Rieucros en septembre 1940. Dès le mois de juillet 1940, le centre de Bompard prend ainsi sa deuxième fonction qu'il garde par la suite. Ce centre, ainsi que tous les autres centres marseillais, devient une porte d'entrée du système d'internement français. On l'a vu le centre sert de porte de sortie, mais une sortie unique, tournée vers la mer et l'émigration, et alors même que son existence est peu définie administrativement il devient également une porte d'entrée à un niveau local. En effet, pour les femmes déjà prises dans le système d'internement, un transfert vers Bompard signifie un mieux, voire une possibilité réelle d'émigration. Par contre pour celles, somme toutes assez nombreuses, qui se font arrêter dans la rue à Marseille, Bompard peut signifier le début d'un engrenage dans le système des camps même si les transferts mettent du temps à se faire.

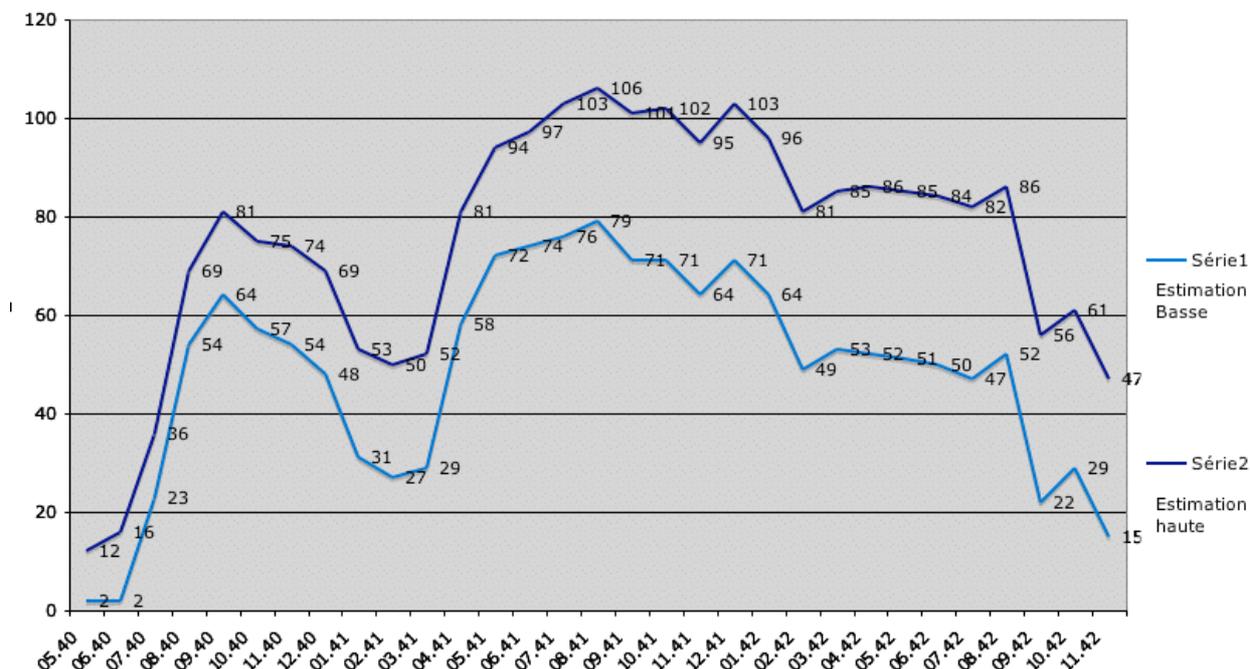
En septembre 1940, suivant la nouvelle assignation officielle de centre de Transit, les premiers transferts en provenance de Gurs arrivent, Bompard devenant effectivement un chaînon du système d'internement français, Ils restent cependant minoritaires face aux arrestations locales et aux transferts depuis Présentines.

2.2 - Quelques données statistiques

Avant de continuer, il semble indispensable d'étoffer l'ensemble par quelques outils graphiques permettant de voir plus clair dans l'évolution générale de la population des réfugiées de Bompard. de mai 1940 à novembre 1942 sur la base des 262 réfugiées que j'ai recensées. Le premier tableau donnant un aperçu du nombre de femmes présentes à Bompard mois par mois.

Fig. 2

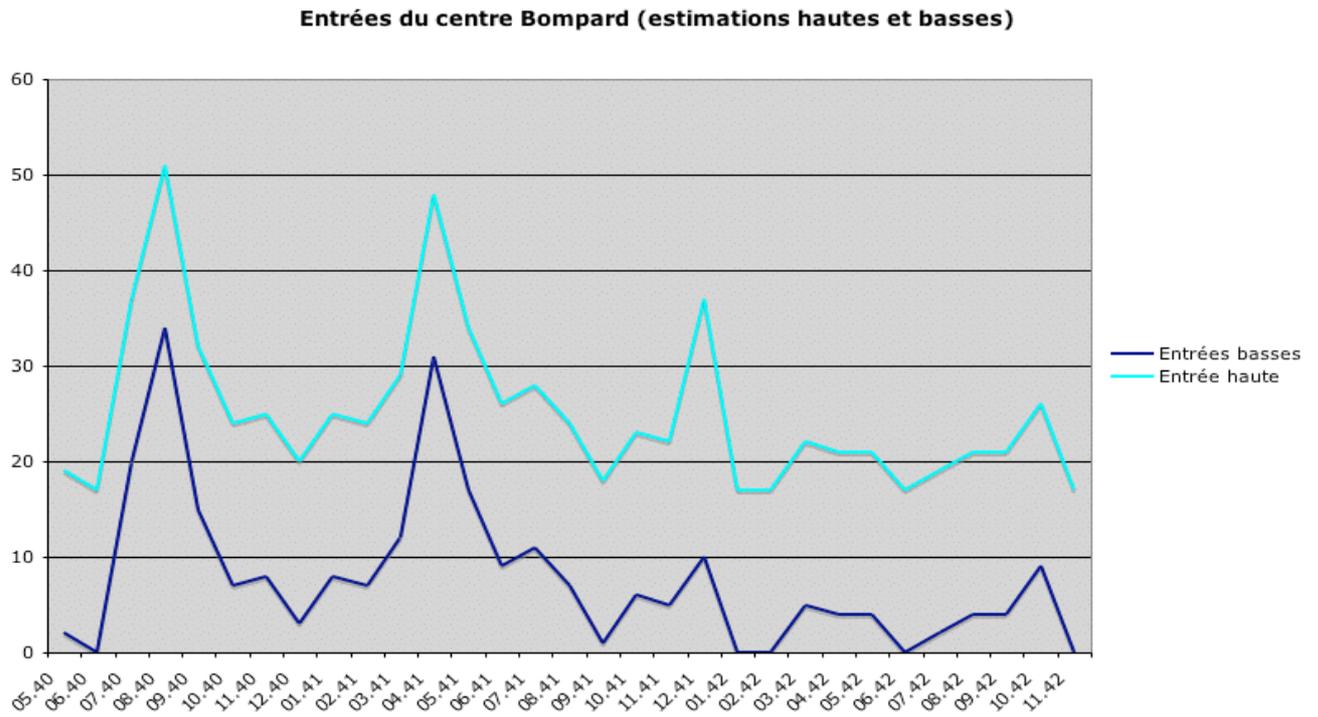
Nombre de réfugiées du III^e Reich présentes à Bompard



L'existence de cette double courbe, représentant l'estimation haute et l'estimation basse, tient dans le fait que pour certaines de ces 262 femmes, l'information de leur date d'arrivée et/ou de départ est manquante. Aussi l'écart entre les deux courbes représente toutes celles pour lesquelles on ne sait pas. Ce chiffre est relativement constant, et représente entre une dizaine et une vingtaine de femmes. Cependant il faut voir que si j'ai laissé cette différence apparaître sur toute la période, elle est plus ou moins « vraie » à certaines périodes. Une fiche n'indiquant aucune date laisse en effet le moment de la présence de la réfugiée complètement ouvert, mais il apparaît que plus on se rapproche du début du centre en mai 1940 et de la fin du centre en novembre 1942, plus l'hypothèse basse semble juste, vu la précision des fiches de cette période et le flou de 1941.

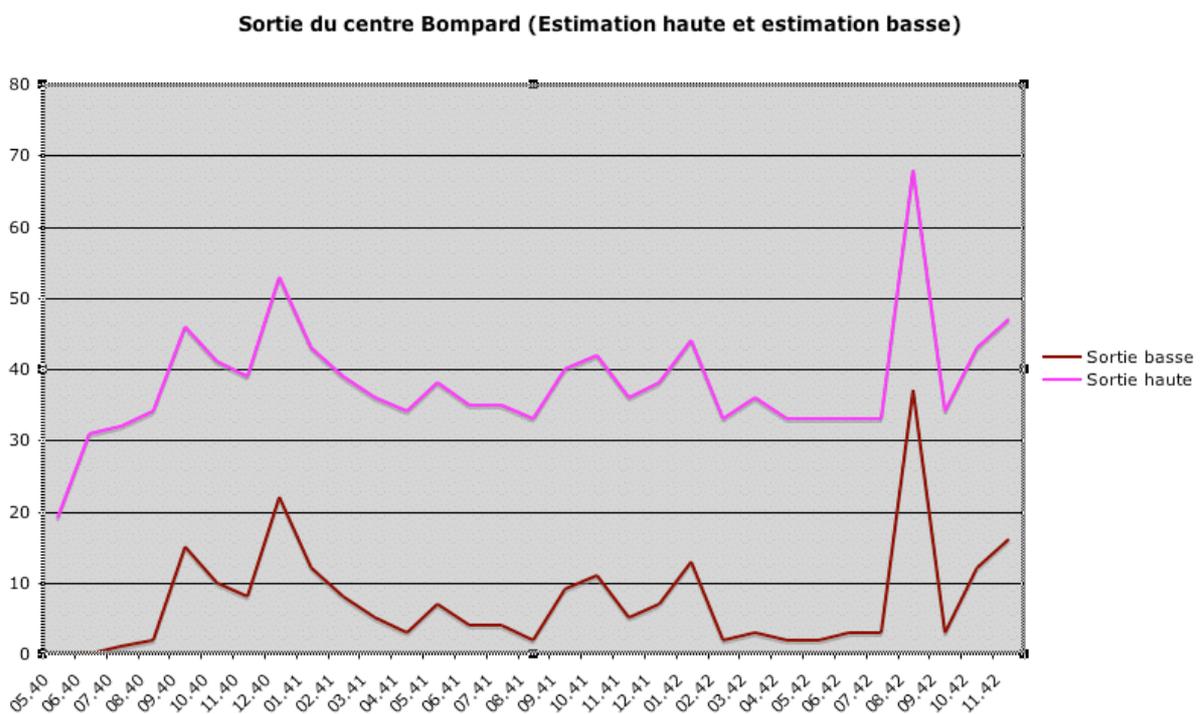
Enfin cette courbe ne suffit pas car, elle montre l'évolution du nombre d'internées, mais ne permet pas de saisir les mouvements d'entrée et de sortie. Les deux tableaux suivant permettront de compléter. Ils comportent eux aussi une estimation basse et une estimation haute, les remarques pour le tableau n°1 sont les mêmes pour ceux-ci, mais l'incertitude pour les entrées, 17 est plus basse que pour celle des sorties : 31.

Fig.2



On voit assez nettement les deux périodes caractérisées par une forte entrée des réfugiées à Bompard sont celles de l'été 00 et du printemps 01 ainsi que deux légères reprises à l'hiver 01 et à l'automne 02

Fig. 3



Présentation au séminaire « Sciences sociales et immigration », animé par Claire Zalc et Alexis Spire , ENS (Paris), vendredi 12 décembre 2006. Ne pas citer sans accord de l'auteur

Les sorties, elles, sont importantes à l'automne 1940. Le premier pic est situé en septembre 1940, malheureusement les raisons de ces libérations ne sont pas notées sur les fiches. On sait juste que la majorité d'entre elles ont été arrêtées en août ou en septembre, Enfin le pic de Janvier est un peu mieux documenté et concerne surtout les femmes arrêtées pendant l'automne ou en août. Cette période de l'automne 1940, qui est à différencier de la première phase, mai juin juillet, semble donc constituer un temps où le turn-over est particulièrement important. Les sorties restent ensuite relativement stables avec à nouveau une progression à l'hiver 1942. Le pic le plus important est dû au transfert les 5 et 11 août 1942 vers les Milles de 26 réfugiées en vue de leur déportation vers l'Allemagne. Enfin lors de la fermeture du centre en novembre 1942, les femmes restantes sont réparties dans les autres centres d'internement et expliquent cette dernière remontée de la courbe

2.3 - Bompard, partie intégrante du système général de l'internement - De janvier 1941 à juillet 1942

Ce n'est qu'avec l'année 1941 que Bompard prend véritablement sa dimension dans le système de l'internement ; les types de réfugiées vont changer, ainsi se produit au mois de janvier un double phénomène. Au niveau des entrées tout d'abord les transferts en provenance de Rieucros, de Gurs et de Rivesaltes deviennent majoritaires et sont particulièrement importants en avril 1941, la réforme de septembre 1940 semble entrer véritablement en action et Bompard devient alors un élément du maillage des camps d'internement dans toute la zone sud. Mais le phénomène le plus intéressant provient de la libération de 25 femmes. La surpopulation de l'hôtel, qui ne contenait que 25 chambres devait être assez importante et peut fournir une explication. Quand on regarde les motifs de décision de libération, il y en a deux qui apparaissent nettement. Le premier qui attire l'attention est celui de l'existence d'une tutelle masculine mais ce point sera développé ultérieurement. Le deuxième critère de libération concerne les conditions économiques, certaines femmes sont relâchées car l'administration considère qu'elles ont des moyens économiques suffisants pour subvenir à leurs besoins, cependant ce critère ne sera plus considéré comme motif valable de libération après janvier 1941. Comme explication pour ces libérations assez importantes, on peut supposer que l'ouverture du centre de l'hôtel du Terminus des ports en février 1941 élargit les capacités d'hébergement et que les libérations de l'hôtel Bompard se font moins pressantes.

Présentation au séminaire « Sciences sociales et immigration », animé par Claire Zalc et Alexis Spire , ENS (Paris), vendredi 12 décembre 2006. Ne pas citer sans accord de l'auteur

Si la possession de moyens d'existence conséquents ne permet plus d'envisager la libération du centre de Bompard, à partir de cette date, le manque de ces mêmes moyens, semble constituer au contraire une bonne raison pour s'y retrouver. D'ailleurs, elles seront quelques-unes à se présenter volontairement au centre pour y être hébergées. Il est ainsi possible de lire dans une lettre du 8 mai 1941 adressée au préfet.

« ... ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance de me donner la permission de déménager à l'Hôtel Terminus des Ports. (...) Je n'ai plus les moyens de vivre de mes propres frais car j'ai besoin d'argent pour financer mon voyage en Amérique »²⁵

Ces femmes, qui, souvent n'ont pas connu l'internement, voient en Bompard une possibilité d'hébergement, dans une ville où elles sont sans ressources économiques ni réseau social et dont souvent elles ne parlent pas la langue. Elles n'ont apparemment pas conscience de la nature de ce centre. On peut leur opposer le choix fait par neuf autres réfugiées, qui ayant presque toutes connu l'internement « s'évadent » de Bompard principalement en 1941. Cette notion d'évasion est celle utilisée par les autorités et dénote du caractère « enfermant » de Bompard de l'aveu même des autorités.

Cette période assez longue qui va courir jusqu'à l'été 1942 est celle où Bompard est véritablement le centre conçu pour permettre l'émigration. Les transferts en provenance de Rieucros au nombre de 42, Gurs, 31, Rivesaltes 15, Levet 2, soit 90 personnes, se situent essentiellement au cours de l'année 1941. Les femmes arrivent par petit groupes, parfois seules après avoir reçu au sein de leur camp, une convocation du consulat des Etats-Unis ou parfois d'un autre pays. En effet il semble que ce soit seulement ce document qui permette aux internées d'être transférées sur Bompard. La majorité de ces femmes ne parvient pas à faire aboutir son projet migratoire, en effet sur les 262, seules 38 d'entre elles parviennent à s'embarquer entre octobre 1940 et juillet 1942. Les démarches pour obtenir les papiers nécessaires relativement complexes. Ainsi comme nous le rapporte Elisabeth Marum Lunau dans une lettre adressée à sa mère

Oui le passeport c'est le papier français. (...) Avec voyage à Marseille je pense : aller et retour. Juste pour faire mettre le visa américain dans le passeport et pour faire la demande des visas de transit espagnols et portugais. Puis tu rentres et attends – car tout prend énormément de temps, comme surtout le visa de sortie. Moi-même je ne l'ai toujours pas après plus d'un mois. As-tu essayé de demander le sauf-conduit ?²⁶

²⁵ Archives départementales des Bouches du Rhône, 7W112, fiche Fraenkiel Charlotte, lettre du 08.05.41 au préfet des Bouches du Rhône.

²⁶ Lettre d'Elisabeth Marum Lunau à sa mère le 13.12.40 cité dans E. MARUM-LUNAU *Boches ici, juifs là-bas, correspondance d'exilés du III^e Reich* Edisud, Aix en Provence, 1997

Présentation au séminaire « Sciences sociales et immigration », animé par Claire Zalc et Alexis Spire , ENS (Paris), vendredi 12 décembre 2006. Ne pas citer sans accord de l'auteur

Les conditions d'hébergement à Bompard sont éprouvantes. La surpopulation est importante, le centre prévu pour 150 femmes en héberge dans les faits beaucoup plus.²⁷ La nourriture manque et de nombreux récépissés d'identité portent la marque « n'a pas le droit à la carte d'alimentation ». Les situations personnelles difficiles, la promiscuité, associées à des conditions sanitaires limites et à une nourriture insuffisante font que l'état de santé des femmes se détériore rapidement. Les médecins ne sont pas complaisants, car seules cinq d'entre elles obtiennent des permissions de sortie pour maladie et l'on trouve par exemple la lettre d'un médecin marseillais le 30.10.42, conclu :

*« Tout cela est ancien, chronique et incurable avec possibilité non d'activité mais de manifestations douloureuses plus sensibles du fait de l'humidité et des restrictions ; tout cela n'implique AUCUNE dérogation aux lois et règlements qui la régissent. Peut rester au centre, peut voyager »*²⁸

Les associations de secours telles l'OSE, les Quakers, interviennent à Bompard, organisent des repas et surtout parviennent à faire partir quelques enfants présents dans des colonies.

2.4 - Bompard, antichambre de la déportation juillet 1942 – novembre 1942

À partir de la mi juillet 1942, le centre prend un autre visage et il n'est plus à proprement parler un centre de transit. Ou du moins c'est un transit d'un autre genre qui s'y déroule. La porte entrouverte vers une sortie par la mer s'est refermée plus aucun départ par bateau n'y est enregistré. Le centre devient maintenant une première passerelle vers le système de déportation nazi. Le 22 juillet 1942, le criblage des femmes et des enfants dans les hôtels Bompard, Levant et Terminus des Ports à Marseille en vue du "regroupement des familles" commence. Les autorités françaises et allemandes engagées dans une logique de quota concernant la déportation²⁹ tentent de remplir les convois. Les juifs étrangers présents dans le système de l'internement vichyste en sont les victimes toutes désignées. Le 5 août 1942, les femmes et les enfants sont transférés aux Milles, cela concerne environ 20 réfugiées. Le deuxième départ de Bompard pour les Milles se fait le 11 août 1942. Parmi les réfugiées cela concerne 7 femmes. En tout 27 femmes sur les 52

²⁷ Archives départementales des Bouches du Rhône 128 J 4

²⁸ Archives départementales des Bouches du Rhône 7W112

²⁹ KLARFELD Serge "la livraison des juifs de zone libre" in *les camps du sud-ouest de la France*, Privat, Toulouse, 1994

Présentation au séminaire « Sciences sociales et immigration », animé par Claire Zalc et Alexis Spire , ENS (Paris), vendredi 12 décembre 2006. Ne pas citer sans accord de l'auteur

à 86 réfugiées que contient le centre à cette période.³⁰ sont donc déportées depuis les Milles. Les convois Les Milles – Drancy partent le 11 août 1942 et le 13 août 1942 à 8h du matin pour Drancy.³¹ Le même jour, un nouveau groupe de femmes part vers les Milles pour un deuxième convoi qui part lui le 13 août 1942 avec 546 personnes. La destination finale de ces personnes est Auschwitz.

Après cet épisode, Bompard va fonctionner comme un petit centre d'internement « classique » permettant à la police marseillaise de placer là les juives étrangères arrêtées lors de contrôles aléatoires. En octobre 1942, douze femmes sont ainsi conduites à Bompard, deux femmes en provenance des Milles y sont transférées, et une est même amenée depuis la Tunisie³². Parmi les 21 femmes dont nous savons de manière sûre qu'elles étaient présentes après août 1942, il y a deux évasions, douze transferts vers d'autres camps (Rivesaltes, Gurs, Nexon, Brens), sept autres sortent à la même date, indiquant par là qu'il s'agit peut-être d'un transfert, mais leur destination n'est pas indiquée. Les conditions de fermeture du centre restent également non documentées.

3 – Portées et significations de pratiques administratives au centre Bompard

3.1. Retour sur les motifs de libération et première définition du virilisme

Au-delà de l'intérêt propre qu'il est possible de lui porter, l'histoire du centre Bompard permet de saisir quelques logiques administratives à l'œuvre. Dans l'épisode de ce centre, une institution ; l'administration a pour but de trouver une solution afin d'empêcher des populations désignées comme indésirables de côtoyer le reste de la population et de favoriser leur départ. La nature de cette population - des femmes - et la période concernée, qui va jouer sur les catégories retenues par l'administration - juifs, communistes, indésirables, étrangers, - sont deux éléments qui permettent d'obtenir une sorte d'image en négatif de l'administration française. En produisant un discours sur les autres, l'administration produit un discours sur elle-même. Ainsi par exemple, quand en 1940 c'est surtout le terme d'indésirable étranger qui est un critère essentiel, il faut comprendre que l'administration se voit elle-même comme nationale et désirable. Quand la catégorie « juif » entre en vigueur, c'est le caractère aryen qui fait irrémédiablement écho. L'administration est à cette période le pilier sur laquelle s'appuie la volonté politique de Vichy ; il lui est demandé de faire allégeance au nouveau régime, elle se fait porteuse de son idéologie.³³ Cette volonté politique va d'autant mieux gagner l'appareil administratif, que l'administration dans sa pratique quotidienne s'autoconforte, s'auto-référence, Les

³⁰ Le nombre de personnes transférées de Bompard aux Milles est plus important, mais je rappelle qu'il s'agit ici d'un travail portant uniquement sur les réfugiées du III Reich.

³¹ KLARSFELD Serge, *Le mémorial de la déportation des juifs de France*. CDJC, Paris, 1978

³² le cas de cette femme est très particulier et demanderait des recherches supplémentaires.

³³ Cf. BARUCH Marc-Olivier, *Servir l'État français. L'administration en France de 1940 à 1944*, Paris, Librairie Arthème Fayard, 1997

Présentation au séminaire « Sciences sociales et immigration », animé par Claire Zalc et Alexis Spire , ENS (Paris), vendredi 12 décembre 2006. Ne pas citer sans accord de l'auteur

administratifs usent et abusent des rapports, des notes produites par les autres agents et s'en servent pour baser leur travail. Cela produit dans le temps une unification des discours et des pratiques. Ce fonctionnement autoréférencé qui produit au final un discours général malgré une différenciation de certains agents me paraît offrir des similarités avec ce que Patrick Champagne rapporte sur le discours médiatique actuel³⁴.

C'est la question de la libération ou non de certaines femmes du centre Bompard qui permet une analyse intéressante de la catégorisation administrative en fonction d'un discours normé. En effet, c'est là que l'administration décide de maintenir l'autre dans une altérité irréductible et dangereuse qui demande donc à être éloignée et internée ou bien de l'intégrer dans le groupe national parce qu'elle y devient identifiée ou tout simplement parce que son altérité n'est plus une menace en raison de tel ou tel critère. Dans le cas des internées de Bompard, ces libérations sont toujours assorties d'une assurance que les réfugiées sont en instance d'émigration, il ne s'agit donc pas d'une décision qui impliquerait une intégration dans le corps national, mais d'une décision qui implique que pour un temps donné l'internée ne présente pas de danger pour la société civile française. Ainsi il est intéressant de voir le changement dans le temps concernant les femmes qui bénéficient d'un bon niveau économique. Ce critère n'est plus valable seul à partir de 1941. L'autre motif d'importance qui attire particulièrement l'attention est celui de l'existence d'une tutelle masculine. C'est-à-dire que des femmes vont être relâchées du centre à condition de présenter un garant masculin. Mais il faut revenir sur ce que l'on entend par garant masculin, car il ne s'agit pas seulement d'un être humain mâle. La définition de la capacité juridique des sexes fixée à l'origine par le code civil Napoléonien est toujours valable ; les femmes sont des mineures à vie, incapables, civilement, politiquement et juridiquement. Ce code définit la masculinité comme une autorité tutélaire sur le féminin. L'administration se situe ici dans le droit fil de cette vision, pour laisser sortir ces femmes, elle veut avoir des garants humains mâles détenteurs de cette masculinité c'est-à-dire de cette autorité tutélaire, qui va offrir la garantie d'un certain contrôle sur ces femmes³⁵. Ainsi Ella R. qui demande le 14.09.41 de pouvoir prolonger son autorisation de sortie jusqu'à 22h afin de pouvoir s'occuper de son père malade, se voit refuser cette requête.³⁶ Il n'est apparemment pas entendable qu'une femme seule, jeune de surcroît, puisse se déplacer seule le soir. Suivant cette logique, il n'est pas

³⁴ CHAMPAGNE Patrick, « La vision médiatique », in BOURDIEU Pierre (dir.), *La misère du monde*, Seuil, Points, Paris, 1993, p. 96

³⁶ Archives départementales des Bouches du Rhône 7W112

Présentation au séminaire « Sciences sociales et immigration », animé par Claire Zalc et Alexis Spire , ENS (Paris), vendredi 12 décembre 2006. Ne pas citer sans accord de l'auteur

étonnant que des réfugiées présentant des lettres de femmes françaises se voient refuser leur libération. Mais tous les hommes ne peuvent apparemment pas prétendre à cette qualité de masculinité, il faut qu'aux yeux de l'administration, il réponde à deux critères, soit être français, soit être militaire. A ce titre, il est intéressant de souligner la négation du caractère masculin des maris étrangers, dans le sens où ils ne sont plus vus comme une autorité tutélaire pouvant se porter garante de leur femme. Cet exemple de la tutelle masculine reconnue, nous fait entrevoir deux points essentiels concernant l'administration. D'abord, qu'une véritable liberté pour ces femmes est exclue, car il est question de passer la main à une autre instance de contrôle et non de les laisser libres, enfin qu'en cas de défaut de cette présence masculine tutélaire, l'administration se voit elle-même comme leur responsable masculin. Au delà de la signification symbolique, l'existence de cette tutelle masculine semble avoir eu un effet certain sur le devenir des femmes de Bompard. En effet si l'on prend le tragique événement du transfert vers le camp des Milles le 4 août 1942 et le 11 août 1942 de certaines femmes des centres marseillais, afin de constituer des convois de déportation vers l'Allemagne, il semble que ce critère de tutelle masculine joue fortement. Sur les 29 femmes ayant une tutelle masculine reconnue, seule une fera parti de ces convois. Alors que sur les 262 autres femmes, 29 seront déportées. Ce qui ramène les taux à : 3,4 % des femmes qui ont une tutelle masculine feront partie de ces convois, tandis que c'est 11 % des autres qui n'y échapperont pas. Bien sûr il convient de manier ces chiffres avec précaution, et il ne faut pas y voir une cause à effet directe. Celles bénéficiant d'un garant masculin n'étant souvent déjà plus à Bompard au moment de la sélection. Cependant le fait de ne plus être là était justement déterminant. Cette masculinité comprise comme une autorité de tutelle est également déléguée par l'administration aux organismes de secours. En effet, il ne semble pas que la moindre difficulté soit faite pour leur confier des internées.

L'exemple des motifs de libération met en lumière la différenciation qualitative de l'internement des hommes et des femmes. Comme si à chacun des sexes correspondait un modèle disciplinaire : l'armée pour les hommes, le couvent pour les femmes,³⁷ et que cela se traduisait par un type de contrôle pour les femmes qui ressort plus d'une surveillance méfiante et paternaliste où le répressif et le social se mêlent que d'une discipline des corps militariste. Cela est particulièrement vrai pour Bompard qui a été pensé spécialement pour les femmes alors que tous les autres camps ont d'abord été conçus pour les hommes. Rieucros est une

³⁷ Mechtild Gilzmer a montré dans son ouvrage, *Camps de femmes...*, op. cit., le caractère sexué de l'internement des femmes et surtout la crainte exprimée face à la sexualité supposée de ces femmes.

Présentation au séminaire « Sciences sociales et immigration », animé par Claire Zalc et Alexis Spire , ENS (Paris), vendredi 12 décembre 2006. Ne pas citer sans accord de l'auteur

exception notable, mais il est destiné aux « politiques ». Avoir osé prendre part au débat politique semble avoir invalidé quelque peu la nature féminine de ces femmes aux yeux des autorités.

La conception de l'ordre des sexes par le pouvoir administratif, qui semble se dessiner au travers de l'exemple de Bompard, et qui se retrouve ailleurs est un objet peu étudié qui n'a donné lieu à aucune définition précise. Il serait pourtant possible d'utiliser à cet escient le terme de virilisme³⁸. Une première définition, qui demande à être affinée peut être tentée, le virilisme es entendu comme ce qui valorise à l'extrême le masculin, instance de pouvoir, ce qui accrédite, propage et renforce l'idée d'une supériorité des hommes sur les femmes, posant la norme sociale en fonction du masculin et affirmant par là même la nécessité d'une instance tutélaire sur les femmes.

3.2. Une intégration silencieuse des catégorisations ? La marque administrative

Pour finir cet exposé et reprendre les points exposés dans la partie méthodologique, il faudrait revenir sur l'idée de lien et sur l'idée de l'intégration de ce discours administratif par les internées. En quoi les femmes internées à Bompard reprennent-elles ces discours apposés sur elle ? La difficulté est grande car il n'y a pas d'écrits personnels de femmes internées à Bompard, rédigés en dehors d'un cadre administratif. Du fait même que ces femmes soient parlées³⁹ par l'intermédiaire de leurs fiches signalétiques, elles vont se faire porteuses de ce que l'administration dit d'elles, parfois à leur insu comme nous le montre cette photo de Frieda J. assez stupéfiante issue d'une fiche du centre.

³⁸ En me basant en cela sur les travaux de VIRIGLI Fabrice, *La France virile*, Payot, Paris, 2000 mais aussi ceux de THEWELEIT Klaus, *Männerphantasien 1+2*, Stroemfeld 1977 + 1978, Neuauflage Piper Verlag 2000

³⁹ Cette expression vient de P. Champagne in *La misère du monde*, opp.cit.

Présentation au séminaire « Sciences sociales et immigration », animé par Claire Zalc et Alexis Spire , ENS (Paris), vendredi 12 décembre 2006. Ne pas citer sans accord de l'auteur



Fig. 4

Sur ce document le marquage du corps n'est pas directement fait sur la personne, mais le tampon, les rivets et l'épingle qui transperce le visage, donnant à l'ensemble un aspect christique, fait surgir une impression violente et est une représentation assez parlante de ce qui peut se jouer entre la personne et l'administratif.

Ensuite les traces laissées de la main des femmes elles-mêmes, c'est-à-dire leurs lettres de demandes font ressurgir qu'elles essayent de deviner les critères administratifs et tournent les discours qu'elles produisent sur leur propre situation de manière à ce que cela leur corresponde afin d'obtenir satisfaction.. Si l'expression d'une parole personnelle transcendant les critères administratifs a bien eu lieu à Bompard, il n'en reste pourtant pas de trace, et ainsi face à la postérité ces internées restent pour nous prises dans le carcan qui a été posé sur elles, il n'y a que l'administration française pour nous parler d'elles.

Bibliographie

Présentation au séminaire « Sciences sociales et immigration », animé par Claire Zalc et Alexis Spire , ENS (Paris), vendredi 12 décembre 2006. Ne pas citer sans accord de l'auteur

BADIA Gilbert (dir.) *Les Barbelés de l'exil*, Presses universitaires de Grenoble, 1979

BARUCH Marc-Olivier, *Servir l'État français. L'administration en France de 1940 à 1944*, Paris, Librairie Arthème Fayard, 1997

BOURDIEU Pierre, « L'illusion Biographique », *Actes de la Recherche en sciences sociale*, Juin 1986, n°62/63,

BRAUN C.von, I. STEPHAN (dir.), *Genderstudien, eine Einführung*, Verlag, J.B. Metzler, Weimar, 2000

CHAMPAGNE Patrick, « La vision médiatique », in BOURDIEU Pierre (dir.), *La misère du monde*, Seuil, Points, Paris, 1993,

DORNEL Laurent, *La France hostile, sociohistoire de la xénophobie 1870-1914*, Hachette Littératures, Paris, 2004

EGGERS Christian, *Unerwünschte Ausländer, Juden aus Deutschland und Mitteleuropa in französischen Internierungslagern 1940-1942*, Metropol, Berlin, 2002, p. 227

FRANKE Julia, *Paris – eine neue Heimat, jüdische Emigranten aus Deutschland 1933-1939*, Duncker et Humboldt, Berlin, 2000

GILZMER Mechtild, *Camps de femmes, chroniques d'internées Rieucros et Brens*, Autrement, collection mémoires,n°65, Paris, 2000

GRANDJONC Jacques, GRUNDTNER Theresa, *Zones d'ombres 1933-1944*, Alinea, Aix en Provence, 1990

KLARSFELD Serge, *Le memorial de la deportation des juifs de France*. CDJC? Paris, 1978

MARUM-LUNAU E. *Boches ici, juifs là-bas, correspondance d'exilés du III^e Reich* Edisud, Aix en Provence, 1997

NOIRIEL Gérard, *Introduction à la socio-histoire*, éditions La découverte, collection repères, Paris, 2006, p. 4

NOIRIEL Gérard, *Les origines Républicaines de Vichy*, Hachette, Paris, 1999,

PESCHANSKY, *La France des camps 1938-1946*, Gallimard, Paris, 2002, 549 p.

RYAN Dona, *The Holocaust and the jews of Marseille, the enforcement of antisemitic policies in Vichy France*

THEWELEIT Klaus, *Männerphantasien 1+2*, Stroemfeld 1977 + 1978, Neuauflage Piper Verlag 2000

VIRIGLI Fabrice, *La France virile*, Payot, Paris, 2000

Les camps du sud-ouest de la France, Privat, Toulouse, 1994